



PREFECTURE DU RHONE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Sous-Direction de l'Environnement

Affaire suivie par Serge MONNIER

☎ : 04 72 61 61 49

Fax : 04 72 61 64 26

✉ : serge.monnier@rhone.pref.gouv.fr

PREFECTURES DU RHONE ET DE L'ISERE

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'EST LYONNAIS

==--==

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'est lyonnais qui couvre le territoire de 31 communes du Rhône et de l'Isère a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 24 juillet 2009.

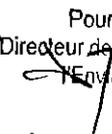
Ce document fixe sur ce territoire des objectifs d'utilisation équilibrée, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau souterraine et superficielle ainsi que des milieux humides associés.

L'accent est mis en particulier sur la préservation des capacités d'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise.

Pour atteindre ces objectifs ce schéma comprend un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable avec lequel notamment les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être compatibles, ainsi qu'un règlement opposable à tous les projets soumis à un régime d'autorisation ou de déclaration préfectorale au titre des lois sur l'eau et sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce document accompagné de la déclaration relative à son évaluation environnementale et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique, en préfectures du Rhône (Direction de la citoyenneté et de l'environnement - Bureau des milieux naturels et paysages) et de l'Isère (Direction de la Cohésion Sociale et du Développement Durable – Bureau de l'environnement).

Le schéma peut également être consulté sur les sites internet www.gesteau.eaufrance.fr et www.sage-est-lyonnais.fr.

Le Préfet,
Le Directeur de la Citoyenneté et de
l'Environnement

Jacqueline LAROCHE